

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 1^{er} juin 2018.

Etaient présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Arlette CORNU, Frédérique DELAHAYE, Cindy HABOURDIN, Sophie MICHEL, Andrée QUENIART, Valérie SADOWSKI.

Messieurs : Maurice BECQ, Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Michel DHAUSSY, Daniel DUCHATEAU, Pascal HAINAUT, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN.

Madame Delphine FALIGANT pouvoir à Madame Frédérique DELAHAYE
Madame Roseline RENSY pouvoir à Monsieur Claude CARPENTIER
Monsieur Michel BOYER pouvoir à Madame Cindy HABOURDIN ;

Monsieur Daniel DUCHATEAU est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Il est proposé de solliciter une subvention pour les travaux de voirie :

- Angle des trottoirs rue Jean Jaurès et rue Jean Jacques Rousseau (montant des travaux 6 654,96€)
- Bateaux rue Jean Jaurès (montant des travaux 6 861,60€)
- Bateaux rue Anatole France (montant des travaux 6 753,60€).

Adopté à l'unanimité.

LA REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT MUNICIPAL

Afin d'harmoniser les prestations proposées et dans un soucis de simplification, Il est proposé d'appliquer un tarif unique pour l'ensemble des élèves dès la rentrée de septembre 2018:

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité : enfant 2,90€ / adulte 3,90€

L'AMENAGEMENT DE LA RUE EDOUARD RATAJCZAK

Suite aux baisses de financement de l'Etat, Pas-de-Calais Habitat ne pourra pas mener le projet d'extension de la rue Marcel Cabiddu dans les délais annoncés.

La société Coopartois propose de reprendre le projet d'aménagement et les études déjà effectuées.

C'est donc 8 lots libres de constructeur qui seront réalisés et 17 logements non plus locatifs mais en accession sociale à la propriété (12 T4 étage et 5 T3 plain pied « évolutif »).

Il est proposé d'annuler la cession des terrains pour l'euro symbolique à Pas de Calais et de la valider pour Coopartois. Adopté à l'unanimité.

L'accès au PSLA (Prêt Social Location Accession) est réservé aux ménages modestes dont le revenu fiscal de référence (RFR) ne dépasse pas les seuils suivants:

- 24.124 euros pour une personne seule dans le logement
- 32.169 euros pour 2 personnes
- 37.210 euros pour 3 personnes
- 41.232 euros pour 4 personnes
- 45.243 euros pour 5 personnes et + occupant le logement

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA MAISON DE RETRAITE

Madame Armelle CARINCOTTE a quitté la direction de la Maison de retraite pour partir sur un nouveau poste.

Monsieur Simon GAUGUIN est désormais le nouveau Directeur.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

Nous avons reçu un courrier de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais rappelant des dispositions de la loi de finances 2018:

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée par rapport à l'année dernière mettant ainsi fin à quatre années consécutives de baisse au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

La réforme de la taxe d'habitation sera intégralement compensée pour les collectivités. Il précise que cette réforme est sans incidence sur les budgets 2018 des collectivités puisque le mécanisme de prélèvement prévu par la loi assure la compensation intégrale de la perte de recettes des communes et intercommunalités.

LE SIADEBP ET LA POSE DES POTEAUX INCENDIE

Les communes adhérentes ont confié au SIADEBP la compétence « entretien des ouvrages de défense incendie » en 2006 et ont décidé, en 2007, de mutualiser l'achat et la pose de poteaux incendie par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il est proposé de renouveler cette convention qui fixe les tarifs d'achat et de pose des poteaux. Chaque demande fera par la suite l'objet d'un devis et d'une commande. Adopté à l'unanimité.

LA DUCASSE D'AUTOMNE

Suite à la revendication d'un forain, la « commission sports et fêtes » a formulé des propositions d'aides pour inciter les forains à participer à notre ducasse (notamment via l'achat de tickets). Ce forain juge que les propositions ne sont pas assez conséquentes mais s'est engagé à solliciter un autre forain pour animer notre ducasse.

Considérant que l'arrivée des forains perturbe le bon fonctionnement communal (désordre général, déchets, évacuations des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales) et que la commune s'implique déjà (financement de la consommation d'eau, pas de droit de place, tickets offerts aux écoles), le Conseil Municipal n'est pas favorable pour financer davantage les forains.

Les élus seront prochainement invités à réfléchir sur le devenir de la ducasse.

LES QUESTIONS DIVERSES

La révision du PLUI

Nous avons sollicité la Communauté d'Agglomération pour deux modifications du PLU.

- La première concernant les parcelles sur lesquels il y avait un projet de lotissement (dossier Européen homes). Cette modification nécessite une révision complète du PLUI, les délais ne sont pas encore connus.
- La seconde concerne la parcelle de la rue Roger Salengro située le long de la voie ferrée (acquise aux VNF). Cette parcelle est reprise dans la trame bleue du SCOT qu'il convient de préserver. Un changement de zone ne semble pas envisageable en l'état actuel.

Les compteurs linky

Rappel : en séance du 16 février 2018, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à l'installation des compteurs Linky. Il décide ce soir de renforcer ce jugement. Ainsi il décide à



La livraison de ces logements est prévue fin 2020.

LES JOBS D'ETE 2018

Face au grand nombre de candidatures reçues, la commission en charge du recrutement des jobs d'été propose cette année, de faire des contrats d'une semaine.

Il est proposé de créer les 8 postes suivants :

- 1 poste du 9 au 13 juillet (5 jours)
- 1 poste du 16 au 20 juillet (5 jours)
- 1 poste du 23 au 27 juillet (5 jours)
- 1 poste du 30 juillet au 3 août (5 jours)
- 1 poste du 6 au 10 août (5 jours)
- 1 poste du 13 au 17 août (4 jours)
- 1 poste du 20 au 24 août (5 jours)
- 1 poste du 27 au 31 août (5 jours)

Adopté à l'unanimité.

LES TARIFS DES PUBLICITES POUR LE CALENDRIER DES FETES 2019

Comme chaque année, la commune réalisera un calendrier des fêtes pour l'année 2019.

Pour ce faire, les fournisseurs et les commerçants seront sollicités par le biais d'encarts publicitaires.

Pour rappel, les tarifs des encarts 2018 étaient de :

- 100€ pour les commerçants de CUINCHY ;
- 200€ pour ceux extérieurs à la Commune.

Adopté à l'unanimité.

l'unanimité de s'opposer à la pose des compteurs Linky sur la commune de CUINCHY et décide de mettre en place une pétition pour appuyer cette décision. Une information sera communiquée à ce sujet à l'ensemble des habitants.

La proposition de jardins ouvriers

Il est proposé de mettre un article dans le Bulletin Municipal afin de savoir si un projet de jardin ouvrier le long de la voie ferrée pourrait intéresser certains habitants. Adopté à l'unanimité.

L'éclairage public de la rue Jules Ferry

Dans le cadre des travaux d'éclairage public de la rue Jules Ferry, nous allons privilégier 3 mâts de 6 mètres (au lieu des 3 mâts de 5 mètres initialement prévus) afin de détecter au mieux le trottoir opposé.

La subvention de la Maison du temps libre

Dans leur courrier du 23 avril 2018, les membres du club de la maison du temps libre remercient la Municipalité pour le prêt de la salle des fêtes et la subvention annuelle qui leur a été octroyée.

Néanmoins, compte tenu de leur trésorerie, ils ont décidé de refuser cette subvention pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal remercie Madame Joëlle BARIL, Présidente de l'association pour ce geste.

Les remerciements du pôle santé

Monsieur et Madame LEROUX ont adressé leurs remerciements au Conseil Municipal pour la participation financière visant à faciliter l'installation du Docteur MOYNIER au pôle santé.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin situé derrière l'église a été élagué par les services du SIVOM. La facture a été envoyée au propriétaire.
- Dans le cadre de la cérémonie Cuinchy libéré qui aura lieu le 31 août 2019, l'association Pas-de-Calais libéré a été sollicitée pour se joindre à cette commémoration. Le programme sera prochainement connu.

Séance levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,

Daniel DUCHATEAU

